

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 30 janvier 2018

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Stéphanie PARIS

Presse : 04 27 86 55 55 – [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)



# Projet régional de santé 2018-2028 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'Agence régionale de santé publie la première version du PRS soumis à consultation jusqu'au 29 avril 2018.

**Début mai 2018, sera publié le Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de 10 ans. Ce document élaboré par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a fait l'objet d'une concertation avec de nombreux acteurs institutionnels depuis plusieurs mois. Il est soumis à la consultation pour une durée de 3 mois, jusqu'au 29 avril 2018.**

### TROIS DOCUMENTS CONSTITUENT LE PRS

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a renforcé le caractère stratégique du Projet régional de santé (PRS). L'ARS doit traduire ses orientations dans un schéma unique de santé, afin de développer une approche plus intégrée et territorialisée du système de santé.

Le Projet régional de santé est donc constitué de 3 documents :

#### LE CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE (COS)

Il détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé (SNS), pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.

Le COS présente 6 orientations qui couvrent les 4 domaines de la SNS.

1. Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique.
2. Favoriser l'accès à la santé.
3. Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile.
4. Renforcer la capacité du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles.
5. Renforcer la démocratie en santé et les relations partenariales entre professionnels et usagers.
6. Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations.

#### LE SCHEMA REGIONAL DE SANTE (SRS)

Établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé, il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social.

## 10 ans

C'EST LA DUREE DU PRS  
AUVERGNE-RHONE-ALPES

## 5 ans

C'EST LA DUREE DE MISE  
EN ŒUVRE DU SCHEMA  
REGIONAL DE SANTE

Ce schéma unique de santé, d'une durée de 5 ans, est constitué de 3 volets :

- une approche des besoins sous l'angle « parcours populationnels » : jeunes, personnes en situation de handicap, maladies chroniques, personnes âgées, santé mentale et précarité ;
- des leviers issus de l'ARS pour agir sur l'amélioration des parcours, au sens qualité et continuité des soins, prises en charge et accompagnements mais aussi accès aux soins ;
- l'organisation de l'offre en santé : en médecine de ville (premier recours), en biologie, pour le sanitaire et le médico-social.

#### **LE PROGRAMME REGIONAL D'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES (PRAPS)**

C'est une déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

Le PRS fera l'objet d'une **évaluation avec une trentaine d'indicateurs précis couvrant l'ensemble des 6 orientations**. Cette évaluation sera réalisée chaque année.

#### **TROIS MOIS DE CONSULTATION**

Ces 3 documents sont **consultables du 29 janvier au 29 avril 2018** sur le site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette consultation a pour objectif de recueillir l'avis des acteurs institutionnels : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), Préfet de région, Conseil régional, Conseils départementaux, Métropole de Lyon, communes, conseil de surveillance et conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie.

A l'issue de cette consultation, cette première version du Projet régional de santé pourra être modifiée en fonction des remarques émises par les différentes institutions.

**[Le PRS Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 sera arrêté début mai 2018 par le Directeur général de l'ARS.](#)**

#### **Consulter le PRS**

*sur [le site Internet de l'ARS > rubrique Politique régionale de santé](#)*